



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la santé mentale des Français

Question écrite n° 33645

Texte de la question

Mme Valérie Petit interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'évolution de la santé mentale des Français pendant la pandémie de covid-19 et sur le retentissement psychologique des mesures de confinement au sein de la population. Mme la députée a été sensibilisée à ce sujet par les habitants de sa circonscription puis alertée par les chiffres inquiétants publiés par l'agence Santé publique France le 6 octobre 2020 et montrant une augmentation dramatique du taux d'anxiété et du taux de dépression en France. En effet, l'Agence nationale de santé publique a réalisé depuis le confinement du mois de mars 2020 une enquête, « CoviPrev », afin de suivre la situation de la santé mentale des Français dans ce contexte sanitaire. Celle-ci dresse le constat d'une santé mentale qui s'est nettement dégradée : les problèmes de sommeil ont augmenté de 4,5 points depuis le début du confinement au mois de mars 2020, tout comme les états anxieux et les états dépressifs, qui progressent fortement. La situation épidémique est identifiée comme un facteur majeur de développement de ces troubles avec la peur de la maladie pour soi et son entourage, les conditions de vie précaires en période de confinement comme la promiscuité et la peur de la perte de salaire par exemple. Mme la députée souhaite dès lors attirer l'attention du Gouvernement sur les risques (hausse des addictions, troubles du comportement, violences) de cette dégradation de la santé mentale et ce, tandis que le pays est confronté à un nouvel épisode de confinement et une série d'attentats, source d'anxiété et d'inquiétude pour les Français. Elle souligne également que ces risques sur la santé mentale frappent certains Français plus violemment que d'autres, en particulier les populations les plus défavorisées : le rapport de Santé publique France identifie notamment une dégradation plus nette chez les personnes dans une situation financière difficile ou encore les personnes inactives. Mme la députée rappelle qu'il est aujourd'hui plus que jamais prioritaire de maintenir le niveau de bien-être mental de la population et de prioriser le développement d'une prévention construite et ciblée. Mme la députée invite le Gouvernement à suivre dès à présent les recommandations formulées par Santé publique France en insistant sur l'efficacité des mesures plutôt que sur la gravité de la situation et en identifiant les populations vulnérables psychologiquement afin de mieux orienter et cibler la prévention. Elle interroge donc le Gouvernement pour connaître ses intentions concernant la situation alarmante de la santé mentale et du bien-être psychologique et la nécessité de construire une politique de prévention ciblée et efficace.

Texte de la réponse

Face à la vulnérabilité des personnes souffrant de troubles psychiques ou de maladie mentale, et compte tenu des conséquences psychologiques et psychiatriques que la crise sanitaire actuelle peut générer, une organisation spécifique s'est mise en place dès le début de l'épidémie. La mobilisation immédiate du délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie a permis un dialogue suivi avec les agences régionales de santé en charge d'accompagner les différents services et établissements de psychiatrie. Une cellule de crise « Covid-19-Santé Mentale » avec les principaux représentants des professions, des usagers et des familles (fédérations hospitalières, conférences des Présidents des Commissions médicales d'établissements, usagers...) a également été créée, afin d'apporter les réponses institutionnelles nécessaires. La capacité de prise en charge de patients en ambulatoire a été renforcée afin de faire face aux conséquences prévisibles du contexte

épidémique sur un public déjà fragile. Des modes proactifs de maintien du lien avec les patients ont été mis en place, via l'augmentation des capacités de téléconsultations et de consultations téléphoniques. Pour les situations cliniques qui le nécessitent des consultations en présents sont toujours assurées. Le ministère des solidarités et de la santé a diffusé des instructions aux agences régionales de santé pour notamment maintenir la mobilisation de l'ensemble du dispositif de soins psychiatriques, ambulatoires et hospitalier. Pour les particuliers, un dispositif national de soutien et de prise en charge médico-psychologique a été organisé avec la Croix-Rouge Ecoute, Ecoute Santé, SOS Amitié, SOS Crise et le réseau national de l'urgence médico-psychologique. Le numéro vert coronavirus 0 800 130 000 permet une orientation vers une prise en charge médico-psychologique et propose également un soutien aux familles ayant un enfant en situation de handicap. Outre la possibilité de consulter un psychiatre ou un psychologue par télé médecine, ces dispositifs publics permettent l'accès à un soutien gratuit, grâce à la mobilisation de professionnels bénévoles et à l'engagement du secteur associatif. Ce numéro est gratuit, ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7. De nombreuses autres ressources et dispositifs d'aide à distance ont été mis en place et dont la liste complète peut être consultée sur : le site de Santé publique France et sur le site « Psycom ».

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33645

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7690

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 787